



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE NEUVIEME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 25 avril 2004**

DC/S/2004-0011(F)

25 avril 2004

Declaration de

**Monsieur Fathallah Oualalou
Ministre des Finances et de la Privatisation
Royaume du Maroc**

**SOIXANTE NEUVIEME REUNION
WASHINGTON – 25 AVRIL 2004**

**DECLARATION
DE MONSIEUR FATHALLAH OUALALOU
MINISTRE DES FINANCES ET DE
LA PRIVATISATION
ROYAUME DU MAROC**

La 69^{ème} réunion de notre Comité intervient dans un contexte où la reprise de l'économie mondiale s'est nettement renforcée comme en témoigne la hausse de la production industrielle et de l'investissement ainsi que la progression des flux commerciaux. Ainsi, d'après les estimations du FMI, la croissance mondiale devrait atteindre 4½ environ en 2004 et 2005 tirée notamment par l'accélération de la croissance aux USA et par la reprise de l'activité économique en Europe et au Japon..

Dans les pays en développement la croissance devrait se maintenir à environ 6%, découlant d'un rythme soutenu de croissance des pays d'Asie de l'Est et du Sud, d'une accélération de la croissance des pays d'Amérique latine et d'une modeste augmentation du taux de croissance en Afrique subsaharienne.

Cette amélioration des perspectives économiques des pays en développement est une conséquence directe des efforts déployés par ces pays pour améliorer l'environnement de l'investissement et de l'appui qu'ils reçoivent, pour ce faire, de la part de la communauté financière internationale. Elle reflète également l'importance des effets exogènes dont, en particulier, l'évolution de la demande extérieure des matières premières et des prix de ces dernières et les aléas climatiques. De ce fait, la croissance économique des pays en développement demeure vulnérable et nécessite une consolidation qui assure sa durabilité à travers l'approfondissement des réformes en vue, notamment, d'améliorer les conditions d'exercice de l'activité économique et de renforcer la lutte contre la pauvreté.

La réalisation des Objectifs du Millénaire (ODM) est donc plus nécessaire que jamais. Cette réalisation requiert la mobilisation des financements adéquats tant au niveau quantitatif que qualitatif et la poursuite de la recherche et de la mise en œuvre des moyens à même d'assurer la soutenabilité de la dette des pays en développement et, en particulier, des plus pauvres d'entre eux.

Il ne fait pas de doute, enfin, qu'une meilleure représentation des pays en développement dans les instances de décision du FMI et de la Banque mondiale est de nature à faciliter la réalisation des ODM et des stratégies de développement de ces pays en général, dans la mesure où ils participeront plus activement à la prise des décisions les concernant.

Les Objectifs du Millénaire : l'ampleur des défis

Le premier rapport de suivi de la réalisation des ODM établi par le FMI et la Banque mondiale et dont il faut, au passage, saluer la qualité, montre que malgré les progrès encourageants réalisés par les pays en développement, les défis demeurent encore importants devant lesdits pays et, notamment, ceux du continent africain pour réaliser les ODM à l'horizon 2015, particulièrement en matière d'éducation, de santé, de lutte contre les pandémies transmissibles, d'eau potable et d'assainissement.

Ainsi, concernant l'éducation et compte tenu du rythme actuel, l'objectif de généralisation de l'enseignement primaire à l'horizon 2015 ne sera pas atteint par les pays d'Afrique subsaharienne ni probablement par les pays d'Asie du Sud.

S'agissant de la santé, la situation est encore plus alarmante du fait qu'uniquement 15 à 20% des pays en développement semblent être sur la voie de la réalisation de l'objectif de réduction de la mortalité maternelle et infantile. De même, l'objectif de stopper, d'ici 2015, la propagation du VIH/SIDA et des pandémies transmissibles risque de ne pas être atteint par un grand nombre de pays en développement et, en particulier, ceux de l'Afrique subsaharienne.

En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, 20% des pays en développement seulement pourront réaliser l'objectif de réduction de moitié de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2015.

D'autres études montrent qu'au rythme actuel, la réalisation des ODM nécessiterait plus d'un siècle.

Le relèvement des défis: une responsabilité commune et une réponse globale

Afin de renverser ces tendances et de relever les défis liés à la réalisation des ODM, la réponse ne peut être que globale et multidimensionnelle.

Les pays en développement sont appelés à intensifier davantage leurs efforts en matière de réformes macro-économiques et structurelles, de réalisation des infrastructures économiques et sociales et de bonne gouvernance alliant rationalité et efficacité de la gestion des ressources disponibles. Le développement du secteur privé appelé à jouer un rôle moteur dans la croissance économique de ces pays doit être considéré comme une priorité absolue. Les pays d'Afrique, qui ont démontré leur détermination à relever les défis du développement et de la lutte contre la pauvreté dans le cadre du NEPAD, devraient continuer à œuvrer pour la réalisation de leurs objectifs avec l'appui constant et conséquent de la communauté financière internationale.

Les pays développés devront pour leur part, prendre les mesures nécessaires pour d'une part, favoriser leur propre croissance, ce qui permettrait d'augmenter la demande adressée aux pays en développement et, d'autre part, renforcer la stabilité du système monétaire et financier international. Ils devront également réduire substantiellement les barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent encore l'accès à leurs marchés des biens et services originaires des pays en développement ainsi que les subventions agricoles. Une conclusion rapide des négociations multilatérales de l'OMC, en prenant en considération les besoins des pays en développement, s'avère indispensable. En outre, les pays développés devraient mettre en œuvre, dans les plus brefs délais, les recommandations du Consensus de Monterrey et des conférences internationales tenues dans ce cadre, notamment celles de Rome (février 2003), de Paris (mars 2003) et de Marrakech (février 2004) pour un relèvement substantiel de l'aide publique au développement, une meilleure harmonisation de cette aide et une gestion axée sur les résultats. Ceci permettra d'utiliser au mieux, les ressources de l'aide au développement, d'assurer l'appropriation des objectifs et des stratégies de développement par les pays concernés et d'aligner les organismes d'aide sur lesdites stratégies. Les pays

développés doivent, en outre, tenir dûment compte de la nécessité d'assurer la prévisibilité nécessaire à l'aide publique au développement pour permettre la programmation et la réalisation efficaces des ODM.

Enfin, les institutions financières internationales, notamment, le FMI et la Banque mondiale, sont appelées à renforcer leur soutien aux efforts des pays membres en matière de maîtrise du cadre macro-économique et de réformes structurelles ainsi qu'aux programmes établis pour atteindre les ODM. Ceci nécessite en particulier l'adaptation constante de leurs approches et instruments aux besoins des pays concernés, y compris les pays à revenu intermédiaire, en vue, notamment, de la mobilisation de ressources additionnelles au profit de ces pays. Les institutions financières multilatérales ont un rôle crucial à jouer au niveau de l'harmonisation de l'aide et du renforcement des capacités des pays en développement, y compris à travers la mise en œuvre du plan d'action entériné par la deuxième table ronde sur la gestion axée sur les résultats tenue à Marrakech en février 2004, comme rappelé ci-dessus.

Nous avons noté avec satisfaction l'engagement formel de la Banque d'augmenter sensiblement ses interventions dans le domaine des infrastructures, ainsi que la disponibilité du Fonds pour assouplir le cadre d'analyse des politiques budgétaires des pays, permettant d'accélérer la réalisation des investissements dans ce secteur. Nous souhaitons que ces assouplissements puissent également concerner les programmes liés à la réalisation des ODM.

Nous encourageons la Banque à accélérer davantage la mise en œuvre du Plan d'Action des Infrastructures, qui vise notamment le renforcement de la croissance et la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Les prochaines réunions annuelles seront pour nous l'occasion d'approfondir ces questions.

La mobilisation de financements extérieurs suffisants et adéquats: clé de voûte de la réussite des efforts visant la réalisation des ODM

La mobilisation des moyens de financement adéquats est un élément clé de la réalisation des ODM. Deux rapports de qualité ont été préparés à cet égard par la Banque mondiale concernant le financement de l'initiative « Education pour tous » et les modalités de financement des ODM en général.

Le financement de l'initiative « Education pour tous »

En ce qui concerne l'éducation, nous notons avec satisfaction les réalisations encourageantes en la matière grâce à la mise en place d'un cadre mondial qui a permis d'offrir une plateforme pour un débat fructueux sur les questions institutionnelles et financières et un échange des expériences notamment au niveau des dix pays pilotes.

Afin d'opérationnaliser cette initiative, il est indispensable de mobiliser les financements adéquats pour la mise en œuvre de la réforme institutionnelle du secteur de l'éducation et

pour la réalisation des infrastructures nécessaires, notamment la construction des écoles en milieu rural. De plus, ces financements doivent couvrir, ne serait-ce que partiellement et pour une période déterminée, les dépenses de fonctionnement des écoles. Par ailleurs, il ne suffit pas de généraliser l'enseignement, il faut également en garantir la qualité et ce grâce à une formation adéquate du personnel et à une adaptation du matériel et des méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins d'une économie moderne, ce qui nécessite une assistance technique de qualité, ciblée et appropriée.

L'importance des investissements dans ce secteur pour la croissance économique et le développement social, même si leurs effets ne se font sentir qu'à long terme, milite pour la mobilisation des ressources substantielles sous forme de dons et de crédits hautement concessionnels et à très long terme.

Des initiatives pour le financement des ODM

Tout le monde s'accorde pour constater qu'à défaut d'un effort exceptionnel et concerté de la communauté internationale, la mobilisation des 50 milliards de dollars annuels supplémentaires jugés nécessaires pour la réalisation des objectifs susvisés semble compromise.

A cet égard, nous voudrions saluer toutes les initiatives proposées pour accélérer la mobilisation des ressources et notamment la « Facilité Financière Internationale » visant à mobiliser des ressources additionnelles sur le marché financier international sur la base de garanties offertes par les pays donateurs. Cette initiative permettrait, en effet, d'augmenter sensiblement les ressources de l'aide publique au développement sans grever à court terme, les budgets des pays développés.

Nous espérons que ces ressources qui devront être accordées sous forme de dons ou de crédits hautement concessionnels, soient additionnelles par rapport aux engagements actuels en matière d'aide et qu'elles n'entraînent pas une réduction de l'aide publique au développement au-delà de 2015; étant entendu qu'en 2015, tous les problèmes du développement n'auront pas été résolus.

La mise en place d'autres initiatives, telle que la taxation des produits financiers au niveau international ou la création et la redistribution de droits de tirages spéciaux pourra être d'un apport décisif si un consensus se fait autour d'elles au niveau de la communauté financière internationale. Nous appelons la Banque mondiale et le FMI à approfondir l'analyse de ces différentes initiatives.

La soutenabilité à long terme de la dette: une condition nécessaire

La nécessité de prévoir un degré de concessionnalité élevé pour les financements à mobiliser, et notamment l'augmentation sensible de la part des dons, découle du souci d'éviter d'aggraver l'endettement des pays en développement et, en particulier, des plus endettés d'entre eux, ce qui remettrait en cause tout l'effort consenti par les pays en question et la communauté internationale pour l'allègement du fardeau de leur dette extérieure.

Bien que nous nous félicitions des résultats obtenus dans le cadre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres les plus endettés, nous estimons nécessaire de proroger la date limite de mise en œuvre de cette initiative et de permettre ainsi à tous les pays éligibles d'en bénéficier.

Nous appuyons également, avec force, les efforts déployés par le FMI et la Banque mondiale pour mettre en place un cadre de soutenabilité à long terme de la dette des pays à faible revenu visant à assurer un suivi systématique de la dette desdits pays sur la base d'une série d'indicateurs pertinents et à donner un éclairage approprié à leurs stratégies de financement. Le souci de maintenir la soutenabilité de la dette ne devrait toutefois pas se traduire par une réduction de l'aide mais plutôt par son augmentation et le renforcement de sa concessionnalité.

Parallèlement, il serait opportun d'envisager la mise en place de mécanismes d'allègement de la dette des pays à revenu intermédiaire afin de leur permettre de mener à bien leur processus de réformes et de dégager les ressources budgétaires requises pour la réalisation des infrastructures économiques et sociales nécessaires à leur développement.

Une participation plus active des pays en développement au processus décisionnel de la Banque mondiale et du FMI : une exigence d'équité et une condition de l'appropriation des stratégies et de la légitimisation du processus de prise de décision.

La réalisation des objectifs du Millénaire serait grandement facilitée par le renforcement de la participation effective des pays en développement à la prise de décision au sein des institutions financières de Bretton Woods et, particulièrement, sur les questions ayant des répercussions sur l'avenir de ces pays.

Une telle participation passe, à notre sens, par la mise en place de mesures visant le renforcement des pouvoirs de vote de ces pays.

Pour ce faire, nous appelons le FMI et la Banque à poursuivre leurs efforts en vue d'analyser les options permettant le renforcement du pouvoir de vote des pays en développement en mettant l'accent, dans un premier temps, sur le rétablissement de la part des voix de base à un niveau au moins équivalent à celui qui était en vigueur à la date de création du FMI et de la Banque mondiale et en révisant les formules de calcul des quote-parts. Nous espérons qu'un consensus pourra se dégager rapidement parmi les pays membres en vue de l'adoption des mesures nécessaires à cet effet.